



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

ARRETE MUNICIPAL N° 04_02_2024_012

Portant sur la circulation des véhicules

Route des Rieux

Annule et remplace l'arrêté N° 2005-24 concernant cette partie des rues

Le Maire,

- **VU** les articles R110-1 et suivant, R 417-10-1 et suivant du Code de la Route,
- **VU** le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L 2213-1 et suivants,

Considérant : Qu'il faut modifier le sens de circulation sur la Route des Rieux.

ARRETE

Article -1- Route des Rieux, à dater de ce jour, sur la Route des Rieux :

Le sens de circulation a été modifié entre l'intersection Allée des Lauriers et l'intersection du Chemin de Savardin. La Route des Rieux passe en route à sens unique de l'intersection du Chemin de Savardin vers l'intersection avec l'Allée des Lauriers.

Sur la Route des Rieux, entre le Chemin des Cerisiers et Allée des Lauriers, un panneau SENS INTERDIT sera installé à l'intersection, obligeant les usagers à tourner à droite vers l'Allée des Lauriers.

Circulation interdite pour les véhicule +3,5t à partir de l'allée de Pont Croissant. Dans le sens descendant obligation pour les véhicules +3,5t de tourner à droite sur l'allée de Pont Croissant.

Article- 2- Stationnement hors case interdit

Article- 3- – L'arrêt dépose minute situé sur la Route des Rieux (à l'angle du Chemin de Savardin) est supprimé

Article-4- La vitesse est limitée à 30kms/h sur la Route des Rieux

Article- 5- – Les services techniques de la commune seront chargés de la mise en place et de son entretien, de la signalisation utile et réglementaire

Article-6- Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès verbal et poursuivies conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Article -7- Le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Ismier et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Montbonnot-Saint-Martin
Le 30 avril 2024

Le Maire,
Dominique BONNET

